

Caux Mobilité Service sur le territoire de Caux Seine agglo



Nos partenaires



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Contact

Contactez votre référent
Mission locale, Pôle emploi, CAP Emploi,
CCAS, CMS, Maison des compétences,
Structures d'insertion.

Votre référent valide votre projet et
recherche les possibilités d'aide financière.
Il remplit avec vous une fiche de prescription
et la transmet à nos services :

Garage Social Caux Seine
(Caux Mobilité Services)
Basé au CLIPS Ressourcerie
59, rue de la République
76170 Lillebonne

Tél. : 02 35 31 39 50

Tél. : 09 72 10 61 90

Mail : cauxmobilitateservices@gmail.com

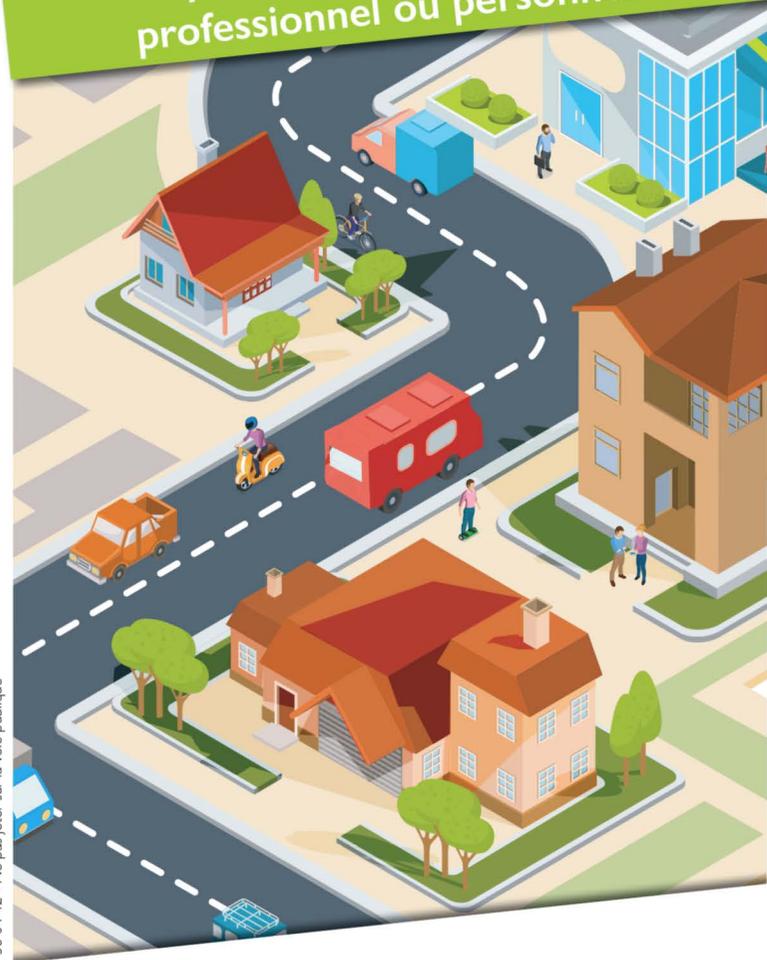
Notre équipe vous accueille
du lundi au vendredi

Pour le service location :
de 8h30 à 12h00

Pour le conseil en mobilité (sur Rendez-vous) :
de 14h00 à 17h00



Une question pour organiser vos
déplacements dans le cadre
professionnel ou personnel ?



peut vous apporter des solutions

Service de location de scooter, vélos électriques et vélos

Conditions de location

Nos actions en matière de conseil en mobilité

Le Garage Social Caux Seine met à disposition sur son site de Lillebonne (CLIPS Ressourcerie) :

- Des vélos
- Des vélos à assistance électrique
- Des scooters



- ❶ Si vous êtes né(e)s après le 31/12/87, le permis AM est obligatoire (ou l'attestation BSR ou le permis B)
- ❷ Si vous êtes né(e)s avant 1988, aucun permis n'est demandé

L'usage du matériel loué est strictement réservé au signataire du contrat de location.

Le scooter est assuré, entretenu et équipé de l'ensemble des éléments de sécurité obligatoires (+ casque, gants fournis, antivols). Tous nos casques et gants à disposition sont nettoyés grâce à la technologie Clean Casc.

Accessible à tous :

- Accueil individuel sur rendez-vous avec un accompagnement personnalisé à travers un diagnostic mobilité (support à l'évaluation de mobilité des personnes) :

→ Détecter les compétences et ressources

→ Identifier les freins au déplacement

→ Proposer des axes de travail pour améliorer la mobilité

- Accueil collectif en atelier sur des thématiques adaptées afin d'acquérir une autonomie de déplacement :

→ Connaître son territoire et les possibilités de s'y déplacer

→ Connaître les bases en matière de sécurité routière pour les deux-roues

Ateliers établis sur les informations données par :

Les tarifs sont les suivants :



La location est limitée à 3 mois, renouvelable 1 fois sur avis du Conseiller en mobilité.

Une caution est fixée à 260€ uniquement en espèces à régler à la création du contrat pour les scooters (50€ pour les vélos et 150€ pour les vélos à assistance électrique)

Pour la location :

- Les scooters sont accessibles sur prescription (voir au dos du document)
- Les vélos et vélos à assistance électrique sont accessibles à tous.

(Priorité du parc disponible pour les demandeurs d'emploi accédant à un emploi, un stage ou une formation).

La location est réservée aux adhérent-e-s de l'association dont la cotisation est fixée à 5€ par an, elle prend effet à partir du premier jour de location.

Les locations sont à destination de toute personne suivie dans le cadre d'un accompagnement Mission locale, Pôle emploi, structure d'insertion, de la formation professionnelle ou autres.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES